

# **FCP VALEURS SERENITE 2028**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024**

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos au 31 décembre 2024**

### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion :**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP VALEURS SERENITE 2028, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de **56 307 313 DT**, un actif net de **55 518 620 DT** et un résultat bénéficiaire de **5 671 901 DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP VALEURS SERENITE 2028, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du FCP VALEURS SERENITE 2028 conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS SERENITE 2028. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers:**

Le gestionnaire de FCP VALEURS SERENITE 2028 est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS SERENITE 2028 qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

#### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles publiées par l'Ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne :**

Conformément aux dispositions de l'Article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

### **Vérifications et informations spécifiques :**

Nous avons procédé à la vérification de la conformité de la composition du fonds avec les objectifs énoncés par le prospectus d'émission et le règlement intérieur ainsi que la vérification de la valeur liquidative. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Tunis, le 27 Mars 2025

**Le Commissaire aux Comptes :**

**LEJ AUDIT**

**Bessem JEDDOU**

**BILAN**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Unité : Dinar tunisien

	Note	31/12/2024	31/12/2023
<b><u>ACTIFS</u></b>			
<b>PORTEFEUILLE TITRE</b>			
ACTIONS ET DROITS RATTACHES		18 073 506	9 506 637
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		7 857 567	0
AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		2 238 772	0
	<b>AC1</b>	<b>28 169 846</b>	<b>9 506 637</b>
<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>			
PLACEMENTS MONETAIRES		17 253 920	40 855 411
DISPONIBILITES		10 883 547	888 282
	<b>AC2</b>	<b>28 137 467</b>	<b>41 743 694</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>56 307 313</b>	<b>51 250 331</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
OPERATEURS CREDITEURS	<b>PA1</b>	653 022	66 651
AUTRES CREDITEURS DIVERS	<b>PA2</b>	135 672	91 465
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>788 694</b>	<b>158 116</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>52 083 357</b>	<b>49 600 731</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>3 435 263</b>	<b>1 491 483</b>
SOMMES CAPITALISABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		1 454 653	0
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		1 980 610	1 491 483
<b>TOTAL ACTIF NET</b>		<b>55 518 620</b>	<b>51 092 215</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>56 307 313</b>	<b>51 250 331</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Exercice clos le 31 décembre 2024**

Unité : Dinar tunisien

	NOTE	31/12/2024	31/12/2023
<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>			
DIVIDENDES	PR1 (a)	385 447	0
REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	PR1 (b)	245 024	0
<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>2 940 397</b>	<b>1 959 249</b>
<b>TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>3 570 867</b>	<b>1959249</b>
CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	1 348 489	356 231
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>2 222 378</b>	<b>1 603 018</b>
AUTRES CHARGES	CH2	209 621	104 464
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 012 757</b>	<b>1 498 554</b>
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-32 146	-7071
<b>SOMMES CAPITALISABLE DE L'EXERCICE</b>		<b>1 980 610</b>	<b>1 491 483</b>
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		32 146	7071
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRE		3 402 235	213 180
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR TITRES		312 012	-24 515
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-55 102	-23 760
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>5 671 901</b>	<b>1 663 458</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2024

Unité : Dinar tunisien

	31/12/2024	31/12/2023
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>5 671 901</b>	<b>1 663 458</b>
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 012 757	1 498 554
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	3 402 235	213 180
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR CESSION TITRES	312 012	-24 515
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	-55 102	-23 760
<b>SOUSCRIPTION</b>	<b>0</b>	<b>50 000 000</b>
CAPITAL	0	50 000 000
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0	0
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	0	0
<b>RACHAT</b>	<b>-1 245 496</b>	<b>-571 244</b>
CAPITAL	-1 224 833	-595 000
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-17 239	762
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	-68 977	-7 071
DROITS DE SORTIE	65 552	30 065
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>4 426 405</b>	<b>51 092 215</b>
<b>ACTIF NET</b>		
DEBUT DE L'EXERCICE	51 092 215	0
FIN DE L'EXERCICE	55 518 620	51 092 215
<b>Nombre de parts</b>		
DEBUT DE L'EXERCICE	9 881	0
FIN DE L'EXERCICE	9 637	9 881
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>5 760,986</b>	<b>5 170,750</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>11,415%</b>	<b>3,420%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### **PRESENTATION DU FONDS :**

FCP VALEURS SERENITE 2028 est un fonds commun de placement de type Capitalisation et de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes SERENITE 2028 (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du SERENITE 2028. Il a reçu l'agrément du CMF le 28 juin 2022 avec pour principal objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS et la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE ont été désignées distributeurs exclusif des titres du FCP VALEURS SERENITE 2028.

La BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

### **NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisien et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Les états financiers comportent :

- Le bilan ;
- L'état de résultat ;
- L'état de variation de l'actif net ;
- Les notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

### **NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

#### **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

## **2.3 Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

## **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **2.5 Capital**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## **2.6 Le résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.

Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation

## 2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

### NOTE 3 : NOTES AU BILAN ET A L'ETAT DE RESULTAT

#### AC 1 : PORTEFEUILLE TITRES

##### a) Actions et droits rattachés

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

		<u>Nombre de</u> <u>titres</u>	<u>Cout</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Valeur</u> <u>Actuelle</u>	<u>% actif net</u>
TN0003400058	AMEN BANK	13 538	503 116	488 559	0,88%
TN0003400058	AMEN BANK DA 2024-2/13	3	17	15	0,00%
TN0001800457	BIAT	13 714	1 164 526	1 286 085	2,32%
TN0001800457	BIAT DA 2024- 1/7	2	24	33	0,00%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	440 000	911 714	947 320	1,71%
TN0007670011	DELICE HOLDING	142 163	1 791 040	2 311 997	4,16%
TN0007620016	MPBS	282 951	1 529 288	3 507 744	6,32%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	185 000	1 679 744	1 721 425	3,10%
TN0007610017	SAH LILAS	163 464	1 418 367	1 653 765	2,98%
TN0007610017	SAH LILAS DA 2023-1/35	15	4	3	0,00%
TN0001100254	SFBT	254	2 997	2 960	0,01%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	2 450	32 760	33 533	0,06%
TN0006560015	SOTUVER	43 505	524 581	552 165	0,99%
TN0006060016	STAR	28 439	4 730 160	5 062 142	9,12%
TN0007270010	TPR	80 000	393 119	505 760	0,91%
<b>Total actions et droits rattachés</b>			<b>14 681 459</b>	<b>18 073 506</b>	<b>32,55%</b>

**b) Obligation et valeurs assimilées**

<u>Désignation</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31.12.2024</u>	<u>% de l'Actif Net</u>
ATL 2024-2	2 700 000	2 714 087	4,890%
TAYSIR 2024-1 CA TV	2 045 000	2 083 699	3,750%
ENDA TAMWEEL 2024-1 CA TV	2 500 000	2 595 974	4,680%
TAYSIR 2024-1 CB TV	455 000	463 807	0,840%
<b>Total Obligation et valeurs assimilées</b>	<b>7 700 000</b>	<b>7 857 567</b>	<b>14,150%</b>

**c) Autres valeurs (Titres OPCVM)**

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif net</u>
FCP V MIXTES	2 015 406	2 238 772	4,032%
<b>Total autres valeurs (Titres OPCVM)</b>	<b>2 015 406</b>	<b>2 238 772</b>	<b>4,032%</b>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
ACTIONS	10 077 257
OBLIGATIONS	7 700 000
AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)	4 015 455
<b>Total</b>	<b>21 792 712</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins- valeurs réalisées</u>
ACTIONS	4 689 256	4 985 856	296 600
AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)	2 000 049	2 015 462	15 413
<b>Total</b>	<b>6 689 305</b>	<b>7 001 318</b>	<b>312 012</b>

## AC 2 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

### AC 2-1 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève représente dans sa totalité des placements en pensions livrées. Il se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Banque</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31.12.2024</u>	<u>% de l'Actif Net</u>
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>			<b>4 999 538</b>	<b>5 283 012</b>	<b>9,520%</b>
PPL -5,000M211J050624 020125 9,720%, BNA5184BTA03/2	BNA	9,72	4 999 538	5 283 012	9,520%
<b>Certificat de dépôts</b>			<b>12 000 000</b>	<b>11 970 908</b>	<b>21,562%</b>
BTE-->CD5MD.24/04/24-09/01/25-10.71%	BTE	10,71	5 000 000	4 990 503	8,989%
BNA-->CD3.5MD.07/05/24-22/01/25-10.57%	BNA	10,57	3 500 000	3 482 841	6,273%
QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA-- >CD2MD.23/12/24-02/01/25-9.99%	QNB	9,99	2 000 000	1 999 556	3,602%
QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA-- >CD1MD.24/12/24-03/01/25-9.99%	QNB	9,99	1 000 000	999 556	1,800%
QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA-- >CD0.5MD.26/12/24-15/01/25-9.99%	QNB	9,99	500 000	498 452	0,898%
<b>Total</b>			<b>16 999 538</b>	<b>17 253 920</b>	<b>31,082%</b>

### AC 2-2 : DISPONIBILITES

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024, à **10 883 547 Dinars**.

#### PA 1 : OPERATEURS CREDITEURS

	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Rémunération du gestionnaire à payer	19 533	17 944
Commissions de performance à payer	534 740	0
Rémunération du distributeur à payer	93 169	43 579
Rémunération du dépositaire à payer	5 581	5 127
	<b>653 022</b>	<b>66 651</b>

#### PA 2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Redevance CMF	4 715	4 308
Honoraires du commissaire aux comptes	26 723	16 704
RS à payer	41 674	6 411
Autres	62 559	64 043
	<b>135 672</b>	<b>91 465</b>

**CP 1 : CAPITAL****Capital au 01/01/2024**

<b>Montant</b>	<b>49 600 731</b>
Nombre de part	9 881
Nombre de porteurs de parts	334

**Souscriptions réalisées**

<b>Montant</b>	
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts entrant	0

**Rachats effectués**

<b>Montant</b>	<b>-1 224 833</b>
Nombre de parts	244
Nombre de porteurs de parts sortant	11

**Autres mouvements**

Frais de négociation de titres	-55 102
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	3 402 235
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	312 012
Régularisations des sommes non capitalisables	-17 239
Droit de sortie	65 552

**Capital au 31 décembre 2024**

<b>Capital au 31 décembre 2024</b>	<b>52 083 357</b>
Nombre de parts	9 637
Nombre de porteurs de parts	323
<b>Taux de rendement</b>	<b>11,415%</b>

**CP 2 : Sommes capitalisables**

	<u>31/12/2024</u>
Résultat d'exploitation	2 012 757
Régularisation du résultat d'exploitation	-32 146
	<u>1 980 610</u>

**4- NOTES SUR L'ETATS DE RESULTA****PR 1 : DIVIENDES**

	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Dividendes	385 447	0
Revenus des obligations et valeurs assimilées	245 024	0
	<u>630 471</u>	<u>0</u>

**PR 2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**

	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Intérêt sur Certificat de dépôt	758 752	103 719
Intérêt sur dépôts à vue	236 115	999 978
Intérêt sur prises en pension livrées	1 945 530	855 553
	<u>2 940 397</u>	<u>1 959 249</u>

**CH 1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Rémunérations du gestionnaire	219 086	95 908
Commission de performance	534 740	0
Rémunération du dépositaire	62 596	27 402
Rémunération du distributeur	532 067	232 920
	<u>1 348 489</u>	<u>356 231</u>

**CH 2 : AUTRES CHARGES**

	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	18 629	16 704
Redevance CMF	52 880	23 025
Autres frais (frais bancaires)	142	98
Autres charges	137 969	64 636
	<u>209 620</u>	<u>104 464</u>

## 5- AUTRES INFORMATIONS

### a- Données par part

	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des placements	370,537	198,284
Charges de gestion des placements	-139,928	-36,052
<b>Revenus net des placements</b>	<b>230,609</b>	<b>162,232</b>
Autres produits	0	0
Autres charges	-21,752	-10,572
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>208,857</b>	<b>151,66</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-3,336	-0,716
<b>Sommes capitalisable de l'exercice</b>	<b>205,521</b>	<b>150,945</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	353,039	21,575
Frais de négociation de titres	-5,718	-2,405
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	32,377	-2,481
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>379,697</b>	<b>16,689</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>588,555</b>	<b>168,349</b>
Droits de sortie	6,802	3,043
<b>Résultat non capitalisable de l'exercice</b>	<b>386,500</b>	<b>19,732</b>
Régularisation du résultat non capitalisable	-1,789	0,077
<b>Sommes non capitalisables de l'exercice</b>	<b>384,711</b>	<b>19,809</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>5 760,986</b>	<b>5 170,753</b>

### b. Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS SERENITE 2028 est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT a pour mission, notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

En rémunération des services de gestion, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,35% (HT) calculée sur la base de l'actif net.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS SERENITE 2028 sont confiées à TUNISIE VALEURS et la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE. En rémunération de ces services, TUNISIE VALEURS et la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE perçoivent une commission de distribution de 0,85% (HT) l'an calculée sur la base de l'actif net.

La BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS SERENITE 2028. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs de parts sortant.

En contrepartie de ses services, la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE perçoit annuellement une rémunération de 0,1% (HT) calculée sur la base de l'actif net.

Le calcul de ces frais de gestion, de distribution et de dépositaire se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP.